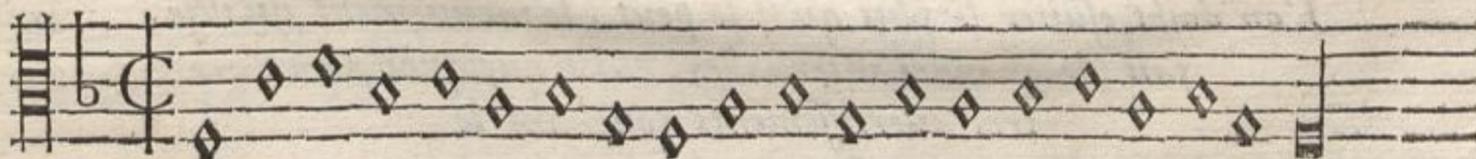


CHAPITRE XXVI.

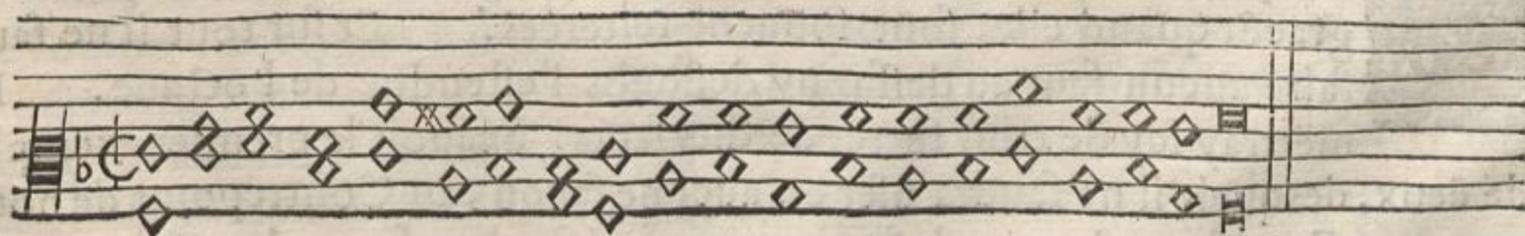
Au Contrepoint il faut le plus souvent que les parties aillent par mouvement contraire. Et de quelques accidens, qui pourroient suruenir en la Composition.

IL Y A tant de considerations en la Composition des parties de la Musique, qu'il sera difficile de parler de toutes. Il y a aucunes choses qui sont à demy deffendues, cest à dire, qu'il n'est pas bon d'en trop user. Et d'autres sont indifferentes, toutefois l'une aporte plus de grace que l'autre au chant. Comme par exemple. Celuy peut estre penseroit auoir tresbien fait un Contrepoint, quand il est composé sur un subiect, esuitant tout ce qui est prohibé. Toutefois il pourra estre abusé touchant la grace que doibt auoir ledit Contrepoint, s'il n'est aduertty d'aucunes reigles qu'il doibt tenir en ladite Composition. Comme par exemple. I'ay mis encores icy un subiect, lequel comme au precedent chap. est mis entre huit reigles, & au dessus d'iceluy fait le Contrepoint par bonnes consonnantes. Toutefois, quand il sera chante, il n'y aura nulle grace en la modulation dudit Contrepoint. La raison est, que les parties montent & descendent le plus souvent ensemble. Ce qu'il faut esuiter le plus que l'on pourra, en faisant monter

SUBIECT DV SEPTIEME MODE.



CONTREPOINT DE FORT MAUVAISES MODVLATIONS.



l'une, quand l'autre descend. Comme il se peut voir en ce second exemple, lequel a beaucoup plus de grace que le premier. Et aussy est besoing de